

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 février 2007 à 9 h 30

« Egalité entre hommes et femmes : activité féminine, comportements démographiques, évolution des droits familiaux et conjugaux »

<b>Document N°05</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes  
en début de carrière**

*INSEE Première, N°801 – Août 2001*

*Sylvie Le Minez et Sébastien Roux*

# Les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes en début de carrière

Sylvie Le Minez et Sébastien Roux,  
département de l'Emploi et des Revenus d'activité, Insee

**D**ans le secteur privé, l'écart de revenu salarial moyen entre hommes et femmes ne s'est pas effacé, ni pour les débutants ni après cinq ans de carrière. Mais il diminue d'une génération à l'autre entre les hommes et les femmes ayant débuté sur des emplois comparables et ayant des parcours similaires. Plus généralement, il diminue pour les salariés à temps complet, notamment parce que les femmes occupent de plus en plus souvent des emplois qualifiés. Néanmoins, le développement du temps partiel, subi ou choisi, ayant été plus marqué pour les femmes que pour les hommes, les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes se sont accentués.

Au cours des 30 dernières années, alors que l'emploi masculin a baissé de 300 000 unités, l'emploi féminin s'est accru de 3 millions. Il s'est surtout développé dans le secteur public et dans le secteur tertiaire marchand. Les comportements d'activité des femmes se sont rapprochés de ceux des hommes. Les femmes interrompent leurs carrières moins souvent à la naissance des enfants et les taux d'activité ne

diminuent plus entre 25 et 35 ans, comme c'était le cas des générations plus anciennes. Pour analyser les écarts de revenu salarial entre sexes, il est nécessaire de tenir compte de toutes les formes d'emploi, et de faire porter la comparaison sur des individus entrant à la même date sur le marché du travail. Compte tenu des données disponibles, cette comparaison ne portera que sur les salariés du secteur privé ayant débuté après 1976 et sur leurs salaires mensuels (pour les salariés à temps partiel, les salaires ne sont pas ramenés en équivalent temps-plein, les données ne contenant pas le nombre d'heures travaillées). Les débutants sont définis comme les salariés ayant un premier emploi de plus de 6 mois (hors apprentis, stagiaires - cf. Pour comprendre ces résultats). Ils sont déjà relativement insérés. Parmi eux, la proportion de femmes reste constante au cours des générations, autour de 45 %.

## Début de carrière : l'écart brut s'accroît d'une génération à l'autre...

Pour les débutants, l'écart brut de rémunération mensuelle entre hommes et femmes s'est accru pour les générations récentes. De 14,7 % en faveur des hommes à la fin des années 1970, cet écart est passé à 22,2 % au début des années 1990 (tableau 1).

### 1 Surcroît de salaire mensuel pour les hommes en début de carrière

En %

	À 1 <sup>er</sup> emploi comparable <sup>1</sup>	Type du 1 <sup>er</sup> emploi		Tous types d'emplois
		à temps complet	à temps partiel	
Cohortes 1976 à 1980	10,3	8,5	17,2	14,7
Cohortes 1982 à 1987	9,7	9,4	14,8	19,4
Cohortes 1988 à 1989	9,0	8,4	15,7	20,6
Cohortes 1991 à 1992	8,5	9,4	12,2	22,2

Champ : débutants âgés de 16 à 35 ans occupant un premier emploi durable (emploi d'au moins 6 mois hors apprentis-stagiaires) dans le secteur privé et les entreprises publiques.

1. Caractéristiques prises en compte : temps de travail, âge, catégorie socioprofessionnelle en 8 postes, secteur d'activité en 16 postes, taille de l'entreprise en 11 postes, région en 9 postes.

Lecture : parmi les salariés ayant débuté entre 1976 et 1980, le salaire moyen des hommes en début de carrière était supérieur de 14,7 % à celui des femmes et de 10,3 % dans des emplois comparables. Pour des salariés débutant à temps complet, cet écart n'était que de 8,5 % en faveur des hommes alors qu'il atteignait 17,2 % pour les débutants à temps partiel.

Source : panel DADS 1976-1998, Insee

Pour toutes les générations, l'écart de salaire mensuel entre sexes est plus faible pour les débutants à temps complet que pour les débutants à temps partiel. En revanche, les évolutions d'une génération à l'autre diffèrent selon le type d'emploi. Pour les débutants à temps complet, l'écart reste remarquablement stable : les rémunérations mensuelles des hommes sont supérieures d'environ 9 % à celles des femmes quelles que soient les générations (tableau 1). Pour des débutants sur des emplois à temps partiel, cet écart de salaire mensuel entre hommes et femmes a nettement diminué en vingt ans, passant de 17,2 % pour les entrants de la fin des années 1970 à 12,2 % pour les entrants dans les années 1991-1992.

Si l'écart d'ensemble s'est accru, c'est que, lorsqu'elles débutent, les jeunes femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel, et qu'en vingt ans, cette tendance n'a fait que s'accroître. Ainsi, 19 % des jeunes femmes débutant dans la seconde moitié des années 1970 n'étaient pas à temps complet contre 11,5 % des jeunes hommes, soit un écart de 7,5 points. Au tout début des années 1990, 35,2 % des premiers emplois occupés par des femmes étaient à temps partiel contre 17,7 % des premiers emplois des hommes, soit un écart bien plus important de 17,5 points. Certaines femmes, grâce au temps partiel, concilient mieux vie professionnelle et vie familiale, que ce soit en début ou en cours de carrière, et évitent en particulier d'interrompre momentanément leur carrière à la naissance d'un enfant. Mais beaucoup de femmes faiblement quali-

fiées n'ont pas d'autre choix que le temps partiel. En 1992, 53 % des femmes salariées de moins de 26 ans occupant un emploi à temps partiel et 49 % des jeunes hommes souhaitent travailler davantage, le plus souvent à temps plein. Au total, plus souvent à temps partiel en début de carrière, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à subir cet état.

### ... mais il se réduit lorsque le premier emploi est comparable

D'autres aspects que le temps de travail expliquent les écarts de salaire mensuel entre hommes et femmes. La prise en compte de caractéristiques supplémentaires, telles que la qualification, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et la région, réduit l'amplitude des écarts. Néanmoins, quand bien même ils occupent des emplois comparables en début de carrière, c'est-à-dire ayant toutes ces caractéristiques en commun, les hommes et les femmes perçoivent des salaires différents. Pour les débutants en 1991-1992, avec la finesse des informations disponibles dans la source utilisée, l'écart est de 8,5 % en faveur des hommes. Il s'est réduit par rapport aux générations plus anciennes. Il était en effet de 10,3 % pour les débutants de la fin des années soixante-dix (tableau 1). Une description plus précise en termes de qualification ou de temps travaillé des premiers emplois occupés conduirait à des écarts de salaire mensuel plus faibles entre hommes et femmes.

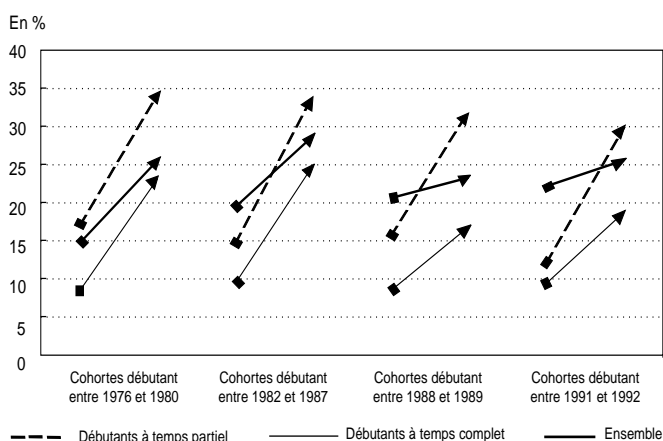
### Cinq ans après : les femmes moins souvent en emploi...

En cours de carrière, les écarts de salaire mensuel sont en partie influencés par les différences de participation au marché du travail entre hommes et femmes : au bout de cinq ans, les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes ayant débuté à la même époque qu'elles. Les débutantes considérées ici sont toutes nées après les années 1950. Leurs comportements d'activité sont proches, au moins durant les premières années de carrière. Ainsi, cinq ans après l'entrée sur le marché du travail, le taux de présence des hommes est supérieur d'environ 10 % à celui des femmes, quelles que soient les générations considérées. Certes il existe un « biais de sélection » : les femmes qui bénéficient des meilleures opportunités de progression sont celles qui continuent le plus souvent à travailler. Mais les comparaisons de salaire mensuel entre hommes et femmes au bout de cinq ans ne devraient pas en être faussées car ce biais est à peu près constant. En revanche, au bout de 10 ans, les femmes des générations les plus anciennes étaient moins présentes, relativement aux hommes, que leurs cadettes.

### ... et davantage à temps partiel : les écarts de salaire mensuel se creusent

Que deviennent les écarts de salaire mensuel au bout de cinq ans ? L'écart moyen entre hommes et femmes est de

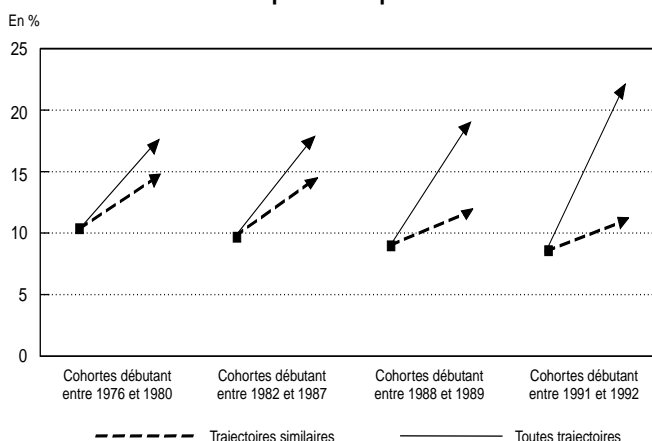
#### ① Creusement de l'écart brut de salaire mensuel entre hommes et femmes au bout de cinq ans de carrière



Lecture : pour les cohortes de salariés ayant débuté entre 1976 et 1980, en début de carrière (■) un homme salarié à temps complet gagnait 8,5 % de plus qu'une femme ; cinq ans plus tard (►) cet écart se montait à 23,1 %.

Source : panel DADS 1976-1998, Insee

#### ② Creusement de l'écart de salaire mensuel au bout de cinq ans de carrière entre hommes et femmes ayant débuté sur des emplois comparables



Lecture : pour les cohortes ayant débuté entre 1976 et 1980, à caractéristiques de premier emploi comparables, en début de carrière (■) un homme gagnait 10 % de plus qu'une femme ; cinq ans plus tard (►) à parcours similaires, il gagnait 15 % de plus qu'elle.

Source : panel DADS 1976-1998, Insee

l'ordre de 26 % pour les générations de la seconde moitié des années 1970 comme pour celles du début des années 1990 (graphique 1). Mais, à la fin des années 1970, la plus forte proportion de femmes que d'hommes à temps partiel en cours de carrière contribuait pour 3,7 points aux 25,6 % d'écart de salaire mensuel ; au début des années 1990, cette contribution augmente sensiblement et passe à 11,6 points (tableau 2-2).

Lorsque les femmes débutent à temps partiel et ne s'arrêtent pas de travailler, leur probabilité d'occuper un emploi à temps complet s'amenuise avec le temps. Ceci contribue à creuser en cours de carrière l'écart de salaire mensuel avec les hommes, et ce davantage pour les générations récentes. Ainsi, à la fin des années 1970, 79 % des hommes débutant à temps partiel occupaient cinq ans plus tard un emploi à temps complet contre 62,8 % des femmes ; l'écart est de 16,2 points. Au début des années 1990, ces proportions ont diminué de 9,9 points pour les hommes et de 14,1 points pour les femmes ; l'écart est alors de 20,4 points. De plus, même les femmes qui débutent à temps complet passent plus souvent à temps partiel en cours de carrière que les hommes débutant comme elles à temps complet. Parmi les femmes ayant débuté à temps complet dans la seconde moitié des années 1970, 13,1 % travaillaient à temps partiel au bout de cinq ans, soit 6,2 points de plus que les hommes. L'écart atteint 11,6 points pour les débu-

tants des années 1991-1992 (22,5 % - 10,9 %).

### Des femmes plus qualifiées dans les générations récentes

Pour les débutants dans la seconde moitié des années 1970, l'écart de salaire mensuel entre hommes et femmes passe donc de 14,7 % en début de carrière à 25,6 % au bout de cinq ans, soit un accroissement de 10,9 points. Pour les cohortes récentes, l'accroissement n'est que de 3,4 points (l'écart passe de 22,2 % à 25,6 %).

Les écarts de salaire mensuel en cours de carrière évoluent différemment d'une génération à l'autre selon le type d'emploi occupé en début de carrière. Ainsi, pour des hommes et des femmes débutant à temps partiel, l'écart se creuse légèrement plus pour les cohortes récentes. Il passe au bout de cinq ans de 12,2 % à 29,7 % pour les cohortes les plus récentes (soit + 17,5 points), et de 17,2 % à 34 % pour les cohortes les plus anciennes (soit + 16,8 points). À l'inverse, quand les hommes et les femmes débutent à temps complet, les écarts de salaire mensuel en cours de carrière se réduisent d'une génération à l'autre, tous emplois confondus. Cela vient du fait que les femmes à temps complet occupent des emplois plus qualifiés qu'auparavant. Cet effet l'emporte sur celui, jouant en sens inverse, lié à la plus forte probabilité de passer à temps partiel. Ainsi, pour les cohortes de la fin

des années 1970, l'écart moyen entre sexes de 8,5 % en début de carrière est de 23,1 % au bout de cinq ans ; l'accroissement est de 14,6 points. Pour les cohortes des années 1991-1992, cet écart ne s'accroît que de 9,4 points en 5 ans, passant de 9,4 % à 18,8 %.

### À premier emploi comparable, l'écart se creuse plus aujourd'hui qu'hier ...

D'une génération à l'autre, l'augmentation du temps partiel en début de carrière contribue à creuser les écarts de salaire mensuel entre hommes et femmes. Mais l'élévation du niveau de qualification des femmes par rapport aux hommes contribue à les réduire. Pour contrôler ces effets de structure, il importe de comparer les écarts de salaire mensuel en cours de carrière d'hommes et de femmes ayant débuté sur des emplois comparables, mais n'ayant pas nécessairement connu les mêmes changements de situation d'emploi par la suite. De fait, lorsque l'on tient compte de toutes les caractéristiques du premier emploi occupé et du biais de sélection lié au comportement de participation des salariés cinq ans plus tard, les écarts entre hommes et femmes au bout de ces cinq ans se creusent plus aujourd'hui qu'hier. Ainsi, alors qu'en début de carrière, sur le même type d'emploi, les écarts de salaire mensuel se sont réduits pour les générations récentes, au bout de cinq

## 2 Surcroît de salaire mensuel des hommes au bout de cinq ans de carrière

En %

	Cohortes 1976-1980	Cohortes 1982-87	Cohortes 1988-89	Cohortes 1991-92
<b>1. Surcroît brut (toutes situations confondues au bout de cinq ans)</b>				
Initialement à temps complet	23,1	24,9	16,8	18,8
Initialement à temps partiel	34,0	34,0	31,9	29,7
Ensemble	25,6	28,8	23,3	25,6
<b>2. Surcroît corrigé de l'impact du temps partiel au bout de cinq ans</b>				
2.a Corrigé de la structure du temps de travail	21,1	22,2	14,1	12,5
2.b Attribuable à l'effet de structure du temps de travail	3,7	5,3	8,1	11,6
<b>3. Surcroît entre des salariés ayant débuté sur des emplois comparables</b>				
3.a À parcours similaires	14,6	14,3	11,7	11,0
3.b Quels que soient les changements en cours de carrière	17,5	17,7	18,8	21,9
3.b - 3.a Imputable aux changements intervenant en cours de carrière	2,9	3,4	7,1	10,9

Champ : débutants âgés de 16 à 35 ans occupant un premier emploi durable (emploi d'au moins 6 mois hors apprentis-stagiaires) dans le secteur privé et les entreprises publiques et toujours en emploi cinq ans plus tard.

Lecture :

- Parmi les débutants des années 1976 à 1980 toujours en emploi cinq ans plus tard, le salaire mensuel moyen des hommes est au bout de ces cinq ans supérieur de 25,6 % à celui des femmes. Pour des hommes et des femmes ayant en commun d'avoir occupé leur premier emploi à temps complet, leur écart de salaire cinq ans plus tard n'est que de 23,1 % alors qu'il se monte à 34,0 % pour des hommes et des femmes ayant en commun d'avoir occupé leur premier emploi à temps partiel.
- Si au bout de ces 5 ans, les hommes et les femmes travaillaient dans les mêmes proportions à temps complet, le surcroît de salaire des hommes ne serait que de 21,1 %, la répartition inégale des postes à temps complet contribuant à hauteur de 3,7 % à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. On a en effet :  $\ln(1 + 0,256) \approx \ln(1 + 0,211) + \ln(1 + 0,037)$
- Enfin, quand ces hommes et ces femmes débutent sur des premiers emplois comparables, leur écart de salaire quand ils sont toujours en emploi cinq ans plus tard est de 17,5 % ; il diminue à 14,6 % quand ils ont connu les mêmes changements de situation d'emploi cinq ans après leur entrée, soit une différence de 2,9 points.

Source : panel DADS 1976-1998, Insee

ans, ce resserrement initial disparaît : l'écart est de 18 % pour les cohortes de la seconde moitié des années 1970 comme pour celles des années 1980, et il monte même à 21,9 % pour celles des années 1991-1992 (tableau 2-3).

Ce sont les changements de situation d'emploi qui entraînent cet accroissement de l'écart de salaire mensuel en cours de carrière entre hommes et femmes. Ces changements de situation comprennent aussi bien les modifications de temps de travail en cours de carrière que les promotions internes ou les changements d'entreprise.

### ... mais seulement en raison de parcours plus différenciés

Les écarts de rémunération mensuelle entre hommes et femmes se creusent beaucoup moins vite en cours de carrière quand les parcours des hommes et des femmes depuis le premier emploi comparable sont similaires : maintien en emploi et mêmes changements de situation par rapport à l'emploi initial. De plus, ils se creusent moins pour les générations récentes que pour les générations plus anciennes. Ainsi, pour des jeunes ayant débuté sur des emplois comparables dans la seconde moitié des années 1970, l'écart de salaire est dans ce cas de 10,3 % en début de carrière et de

14,6 % au bout de cinq ans de carrière, soit 3,3 points de plus (graphique 2). Pour les cohortes des années 1991-1992, l'écart dans le même cas est de 8,5 % en faveur des hommes en début de carrière et de 11 % au bout de cinq ans de carrière, soit 2,5 points supplémentaires.

### Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) que toutes les entreprises employant des salariés doivent adresser aux administrations sociales et fiscales. Les DADS ne couvrent pas les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, les services domestiques, les activités extra-territoriales, les agents des organismes de l'État et, jusqu'en 1987, les agents des collectivités locales titulaires ou non. Les années 1981, 1983 et 1990 n'ont pas été exploitées par l'Insee en raison des recensements de 1982 et 1990. L'étude se restreint aux salariés des secteurs privé et semi-public ayant occupé un premier emploi entre 1976 et 1992. Leurs trajectoires d'emploi et de salaire sur ce champ sont connues jusqu'en 1998, dernière année disponible. Comme les DADS ont une définition très extensive du salariat, incluant les travailleurs intermittents et les travailleurs à domicile, et comme les cloisons entre toutes les catégories de salariés sont loin d'être étanches, les débutants sont définis comme les salariés ayant un premier emploi durable d'au moins 6 mois entre 1976 et 1992, hors apprentissage ou stage, toujours en emploi dans le champ des DADS un an plus tard, et âgés de 16 à 35 ans. Certaines déclarations correspondent parfois à

de seuls versements de primes ou d'indemnités et ne sont dès lors pas assimilables à des périodes d'emploi. Aussi, les temps complets percevant un salaire mensuel inférieur à 80 % du SMIC et les temps partiels ou intermittents percevant moins de 10 % du SMIC mensuel ont été éliminés de l'étude. Au total, il s'agit ici des trajectoires professionnelles de 365 000 individus représentant 9,1 millions d'individus (le taux d'échantillonnage est approximativement 1/25). Les tailles des cohortes étudiées varient de 16 900 en 1980 à 45 700 en 1991 en fonction du mode de sélection. Les cohortes des années 1982, 1984 et 1991 comprennent en effet des salariés qui ont respectivement débuté en 1981, 1983 et 1990 et qui n'ont pu être identifiés faute d'exploitation des DADS ces années-là.

### Une mesure brute de l'écart de salaire mensuel entre hommes et femmes

Le salaire retenu est le salaire net imposable mensuel. Il est obtenu en rapportant le salaire versé au cours de l'année à la durée de paie exprimée en jours puis en extrapolant le salaire journalier ainsi obtenu à un mois. Il ne prend donc pas en compte la durée horaire du travail, qui est différente entre travailleurs à temps complet et travailleurs à temps partiel et qui a pu évoluer différemment pour ces deux catégories de travailleurs de 1976 à 1992.

L'écart de salaire mensuel entre hommes et femmes correspond au différentiel que l'on obtiendrait si on régressait le logarithme des salaires en n'utilisant comme variable explicative que le sexe du salarié. Le coefficient de la variable sexe ainsi obtenu (avec la modalité « femme » comme référence) serait exactement égal à la différence des moyennes des logarithmes de salaires.

### Une mesure des changements de situation en cours de carrière

Le logarithme du salaire mensuel au bout de cinq ans est régressé sur les caractéristiques de l'emploi initial et le sexe. Le coefficient de la variable sexe mesure donc l'écart de salaires entre hommes et femmes ayant débuté sur des emplois comparables (ligne 3b du tableau 2). Sont ensuite introduits dans la régression les changements de situation par rapport à l'emploi initial, tels les changements de temps de travail ou de catégorie socioprofessionnelle. Le coefficient de la variable sexe mesure cette fois-ci l'écart de salaires entre hommes et femmes ayant débuté sur des emplois comparables et ayant suivi des parcours d'emploi similaires (ligne 3a du tableau 2). Le traitement économétrique vise de plus à contrôler des biais de sélection liés à l'observation des salaires sur les seuls salariés toujours en emploi et des caractéristiques inobservables du salaire de l'emploi de début de carrière. (Pour une description de la méthode et une présentation des équations de salaire et de participation estimées, se reporter à l'article de Le Minez et Roux du Pour en savoir plus).

### Pour en savoir plus

Conseil d'analyse économique (1999), Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques, La Documentation française.

Conseil d'analyse économique (2001), Inégalités économiques, La Documentation française.

« Des débuts de carrière moins assurés », Insee-Première, n° 598, juillet 1998.

Le Minez S., Roux S. « Quelles différenciations de trajectoires à partir du premier emploi ? Les trajectoires d'emploi et de salaire de cohortes de débutants », Séminaire Recherche Insee, [http : //www.crest.fr/seminaire/recherche](http://www.crest.fr/seminaire/recherche), 1<sup>er</sup> mars 2001.

Dossiers : les trajectoires des jeunes, Économie et Statistique, n° 283-284, 1995 et n° 304-305, 1997, Insee.

Insee (2000), Séries longues sur les salaires, Insee-Résultats, n° 172

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2001

1 an, 60 numéros = 530 F (France)  
80,80 €

663 F (Europe)  
101,07 €

827 F (Reste du monde)  
126,08 €

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ F.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

**Direction Générale :**  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
**Directeur de la publication :**  
Paul Champsaur  
**Rédacteur en chef :**  
Daniel Temam  
**Rédacteurs :** J.-W. Angel,  
R. Baktavatsalou, C. Dulon,  
A.-C. Morin, B. Ouvré  
**Maquette :** T. Pécheux  
Code Sage IP01801  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2001



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES